



COMMUNE DE TOURRETTES

Z. A. C. DE TERRE BLANCHE

**AVENANT n° 1
À LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT
CONCLUE LE 26 OCTOBRE 2000**

ANNEXE 6

**PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS
DE LA Z.A.C. MODIFIÉE.**

VU EXÉCUTOIRE
en application de l'article 2 de la
loi 82 213 du 2 Mars 1982,
Accusé de Réception DRAGUIGNAN, LE 9.03.11
A Tourrettes, le 16.03.11

Le Maire :

DOMAINE DE TERRE
GOLF CLUB



**GOLF - RESORT « TERRE BLANCHE »
AMENAGEUR**

Dans le secteur de Riou Blanc, les pollutions chroniques bénéficieront d'un un abattement qualitatif grâce à la mise en place de séparateurs à hydrocarbures placés en sortie des voies et des parkings ou en sortie des deux bassins écrêteurs. Les pollutions accidentelles resteront confinées dans les écrêteurs par des vannes placées au droit des ajutages de régulation. Ces ouvrages seront réalisés par l'Aménageur dans le cadre de l'aménagement de ce secteur.

1.4 - Collecte des eaux usées

Les réseaux d'eaux usées mis en place par l'Aménageur dans la Z.A.C. de Terre Blanche présentent un diamètre de 200 mm. Ces réseaux se raccordent à un collecteur primaire placé en bordure du lit du Riou Blanc.

Dans le secteur de Terre Blanche, le réseau est presque entièrement réalisé. Une partie de l'îlot ZB2 est assainie par un réseau d'eaux usées équipé d'une pompe de relevage.

Dans l'îlot ZB3, le réseau sera cependant complété par l'Aménageur, coté R.D.56, lors de l'urbanisation des terrains concernés.

Dans le secteur de Riou Blanc, le réseau sera réalisé par l'Aménageur dans le cadre de l'aménagement de ce secteur.

1.5 - Réseau d'eau brute

- **Filtration de l'eau brute :**

Les golfs, les espaces verts collectifs et privés, sont arrosés par de l'eau brute provenant du lac de Saint Cassien (voir Annexe 7 - Programme des Équipements Publics).

Chargée en matières en suspension en période pluvieuse et en micro-organismes, cette eau brute nécessite, préalablement à son usage, un traitement physique par décaantation ou filtration.

La décaantation des eaux dans les lacs est suffisante pour l'arrosage du golf. Cependant, pour l'arrosage des jardins et des espaces verts collectifs, une unité de filtration est nécessaire. L'eau brute, après filtration (filtres à sable et charbon) puis mise en surpression, est distribuée dans un réseau d'arrosage dédié.

Cette unité de filtration est réalisée et elle est en service sur le secteur de Terre Blanche

- **Distribution de l'eau brute :**

Dans le secteur de Terre blanche, les eaux brutes sont stockées temporairement dans un bassin tampon de 1 000 m³ situé à l'Ouest de l'entrée du site, puis elles sont filtrées et envoyées dans des réseaux primaires vers des lacs où ces eaux sont pompées et distribuées dans le réseau d'arrosage du golf, des espaces verts des villas, du SPA, de l'hôtel et vers les espaces verts des parties communes gérés par l'ASL.

La station de pompage est complétée pour les parties hautes par des sur-presseurs (boosters). Elle est équipée d'automatismes d'arrêt se déclenchant en cas de fuite accidentelle sur le réseau d'arrosage.

Un système de gestion informatisée a été développé sur le secteur de Terre Blanche permettant une gestion centralisée et en temps réel des volumes et des débits distribués pour l'arrosage.

La distribution de l'eau brute sur le golf est divisée en secteurs. Les secteurs sont gérés par une station informatique de contrôle : capteur d'humidité du sol et de commande (satellite) qui adapte l'arrosage aux besoins et qui est en liaison avec la station de pompage.

Ces équipements ont été entièrement réalisés par l'Aménageur et ils sont actuellement en service.

Dans le secteur de Riou Blanc, il est prévu une extension du réseau de distribution qui sera également géré par le système de gestion informatisée mis en place sur le secteur de Terre Blanche. Un bassin enterré de 5 000 m³ de stockage des eaux pluviales assurera un apport complémentaire d'eau brute pour l'arrosage des espaces verts publics, collectifs et privés. Ces équipements seront réalisés par l'Aménageur dans le cadre de l'aménagement de ce secteur.

- **Forages :**

Dans le secteur de Terre blanche, deux forages d'exploitation ont été créés par l'Aménageur. Ces ouvrages ont atteint la nappe profonde du Muschelkalk moyen.

Les débits théoriques d'exploitation sont de 13 m³/h et de 16 m³/h. Le débit total capté est de 13 + 16 = 29 m³/h. Les forages sont équipés chacun d'un compteur d'eau relevé de façon automatique par le système informatique de gestion de l'eau de Terre Blanche. Les débits captés sont refoulés au travers d'une canalisation vers un des lacs. Le volume maximal capté autorisé par l'arrêté préfectoral du 13 avril 2000 est de 700 m³/jour. Conformément à cet arrêté, ces forages servent uniquement en cas de secours (rupture d'alimentation en eau brute depuis le lac de Saint Cassien).

Il n'est pas prévu la réalisation de nouveau forage dans le cadre de l'extension de la Z.A.C.

2. - Autres équipements collectifs

2.1 - Construction de deux parcours de golf

Deux golfs de 18 trous de classe internationale ont été dessinés en tenant le plus grand compte des caractéristiques morphologiques, paysagères et végétales du site.

Les parcours de golf ont été conçus et réalisés de manière à limiter au maximum l'impact sur le milieu naturel avec une mise en valeur des prairies existantes. Les plus beaux sujets existants sur l'emprise des parcours ainsi que les masses boisées les plus significatives ont été conservés, les boisements périphériques sont préservés et renforcés par l'apport de diverses plantations (arbres, arbustes, ...). Une succession de plans d'eau paysagers, reliés par des « chemins d'eau » (canaux, chutes, cascades), agrémentent les parcours dont les abords sont traités en continuité paysagère avec la ripisylve du Riou Blanc qui a été préservée et valorisée ; les berges du cours d'eau ont été aménagées et mises en valeur

Pour éviter des prélèvements sur la ressource naturelle et la pollution engendrée par le transport des matériaux, 500 000 tonnes de sable ont été utilisées en substitution de 230 000 tonnes de terre, les terres stériles, associées à un compost, ont permis la fabrication sur site de la terre végétale nécessaire et 400 000 tonnes d'agrégats ont été fabriquées sur le site.

Cet équipement a été entièrement réalisé par l'Aménageur et il est actuellement en service.

2.2 - Aménagements et équipements complémentaires

Pour parfaire la qualité de service et assurer un fonctionnement optimal du complexe touristique, sportif et résidentiel de la Z.A.C. de Terre Blanche, des aménagements et équipements complémentaires ont été mis en œuvre ou sont prévus dans le cadre de la Z.A.C. modifiée.

- **Le centre de maintenance :**

Un bâtiment de maintenance provisoire abrite, dans le secteur de Terre Blanche, l'intendance nécessaire à l'entretien et à la gestion des parcours et des installations liées au golf.

Cet équipement doit être totalement restructuré et complété (bureaux, locaux techniques et de gestion informatisée, aires de service et d'entretien, ...) par l'Aménageur dans le cadre de la mise en œuvre de la Z.A.C. modifiée.

- **La « Gate House » :**

Un bâtiment d'accueil d'architecture soignée marque l'entrée du Domaine de Terre Blanche et regroupe des services aux résidents et aux visiteurs, un poste de sécurité, etc.

Cet équipement, déjà réalisé et en fonctionnement, sera complété et étendu par l'Aménageur dans le cadre de la mise en œuvre de la Z.A.C. modifiée.

- **La « Golf Académie » :**

Terre Blanche Golf Club accueille une des plus célèbres académies d'enseignement golfique du monde. Cette structure, ouverte toute l'année, propose leçons et stages et intègre le « Biomecaswing Adidas Center » qui regroupe les connaissances scientifiques de la biomécanique et permet aux golfeurs de tous niveaux d'améliorer leur jeu.

Cet équipement est déjà réalisé par l'Aménageur et est en fonctionnement.

- **Le nouveau parking du personnel « Esterel » :**

Localisé à proximité immédiate du club house et de l'hôtel, un nouveau parking du personnel de 90 places sera réalisé par l'Aménageur dans le cadre de la mise en œuvre de la Z.A.C. modifiée. Cet ouvrage, semi enterré, sera très peu perceptible du fait de sa parfaite intégration au plan paysager et environnemental.

- **La passerelle sur le Riou Blanc :**

Cet ouvrage de franchissement du cours d'eau, devant être réalisé par l'Aménageur dans le cadre de l'aménagement du secteur de Riou Blanc, doit permettre d'assurer à la fois l'accès des véhicules aux constructions à réaliser sur ce site et la liaison entre le domaine golfique de Terre Blanche et le nouveau practice.

Cet équipement, dont la conception a été confiée au célèbre architecte d'ouvrages d'art Alain Spielmann, constituera une œuvre d'une grande qualité plastique.

- **Le nouveau practice :**

Le practice de golf existant sur le secteur de Riou Blanc sera intégralement reconstruit par l'Aménageur dans le cadre de l'aménagement de ce site afin d'offrir un équipement exceptionnel (voire unique) en Europe, intégrant un pas de tir semi enterré imperceptible depuis le terrain naturel. L'arrosage de ce practice sera exclusivement réalisé grâce à un réseau d'eau brute (sans prélèvement sur la ressource en eau potable) et assurera également une fonction de bassin de rétention des eaux pluviales pour un volume de 5 650 m³ (cf. V-2.2).

- **Le parking visiteurs de Riou Blanc :**

Un parking visiteur paysager de 200 places environ sera réalisé afin d'accueillir les futurs usagers du practice. Cet ouvrage sera très peu perceptible depuis les abords et, en conséquence, parfaitement intégré à l'environnement.

Cet ouvrage sera réalisé par l'Aménageur dans le cadre de l'aménagement du secteur de Riou Blanc.

- **Clôtures et équipements de sécurité :**

Un important linéaire de clôtures intégrant des équipements de sécurité à été mis en place par l'Aménageur dans lors de l'aménagement du secteur de Terre Blanche.

Cet équipement sera complété par l'Aménageur dans le cadre de l'aménagement du secteur de Riou Blanc.

- **Petits aménagements :**

Il s'agit de divers éléments d'équipement et/ou d'aménagement rendus nécessaires par l'urbanisation du secteur de Terre Blanche, tels que :

- Réseau d'arrosage des terrains dévolus à la construction de villas.
- Portails sur voies secondaires.
- Construction de locaux collectifs (boîtes aux lettres, local ordures ménagères).
- Aménagements provisoires en phase chantier.
- Clôtures de chantiers.
- Frais divers liés à ces interventions.

Ces petits aménagements sont déjà réalisé par l'Aménageur et en fonctionnement pour les installations et équipements définitifs.